



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Compte rendu de la réunion d'information relative au SRE du 2 mars 2016

Présidée par Alain Piau, chef du Service des Retraites de l'Etat, la réunion s'est tenue en présence des représentants de FO, de la CFDT et de l'alliance CFTC/UNSA, la CGT étant absente et Solidaire ayant quitté la salle après une déclaration liminaire.

L'alliance CFTC/UNSA a indiqué qu'elle souhaitait participer à cette réunion d'information afin de recueillir justement les informations qui font défaut dans les documents préparatoires fournis.

Elle a manifesté son inquiétude quant au calibrage proposé de 500 emplois pour une structure amenée à terme à gérer les dossiers de départ à la retraite de toute la fonction publique.

La Direction a confirmé la cible en terme d'emplois, tout en précisant que le SRE étant un service de la DGFIP, il serait à terme soumis aux mêmes problématiques liées à l'évolution des moyens des services de la DGFIP.

Le SRE bénéficie dès à présent par voie de mise à disposition, de l'apport de 50 agents du MEN (Ministère de l'Education Nationale) en poste à Guérande (44) jusqu'en 2020 et disposant d'une garantie de maintien sur leur poste sur le site. Au-delà, les emplois et les personnels seront transférés.

Le SRE se montre optimiste face à un calendrier qui prévoit dès 2016 le basculement des premiers services du MEN dans le dispositif. Les basculements vont s'intensifier en 2017, puis sur la période 2018 à 2020 par groupes d'académies.

Le SRE semble fonder beaucoup d'espoir dans la mise à disposition de chaque agent du Compte Individuel Retraite (CIR) devant regrouper toutes les informations le concernant et qui devrait à terme être accessible via l'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public). Pour le SRE, la présence au sein du CIR de l'exhaustivité des informations concernant un agent sera de nature à limiter les appels aux SRE aux seuls cas complexes que ces supports n'auraient pas permis d'éclaircir.

Ce à quoi la CFTC a demandé à préciser ce qu'il se passerait si les prévisions optimistes étaient déçues par un retard dans le développement informatique par exemple ou bien si, les agents voulant se rassurer par un contact humain, continuaient malgré tout à contacter le SRE par téléphone.

Pour la Direction du SRE, tout sera prêt et si cela n'était pas le cas, elle saurait y faire face, les effectifs ayant été calibrés en tenant compte de cet aléa...à suivre donc, tant il est vrai que le pire n'est jamais certain mais l'histoire nous inciterait plutôt à la prudence...

L'alliance CFTC/UNSA s'est inquiétée des conditions de travail des équipes du SRE, qui constituent des services sensibles par la nature des missions qu'elles exercent.

Si les périodes de pointe d'activité sont difficilement prévisibles et peu soumises à une saisonnalité établie, une grande vigilance devra être de mise par rapport au flux de demandes adressées afin de réduire l'exposition aux risques psychosociaux.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



La relative polyvalence demandée au SRE ne doit pas être une source de stress au travail. En effet, si les activités de gestionnaires de retraite et de conseiller en information retraite permettent d'éviter une sorte de saturation, elles n'en sont pas moins des activités très différentes.

L'alliance CFTC/UNSA insiste sur l'indispensable qualité d'une formation spécifique dispensée à chaque arrivée d'un nouvel agent au SRE basée sur un socle commun en terme de retraite et d'accueil de l'utilisateur.

L'administration a apporté, dans le cadre de cette réunion des précisions quant à la mise à disposition de l'ENSAP à l'horizon de l'été 2017. Cet espace sera, outre le support du CIR, le lieu de stockage des bulletins de paie des agents publics. À ce titre, il a été précisé que si dans le privé la possibilité sera donnée aux entreprises de transmettre sous forme numérisée les fiches de paie de leurs salariés, rien ne sera prévu dans la fonction publique dans laquelle le bulletin de paie n'est pas obligatoire dans la mesure où il n'est lié à aucun contrat de travail.

L'hypothèse serait une conservation à vie des bulletins de paie sur la période d'activité.

La réunion s'est terminée sur la programmation en début 2017 d'une réunion/bilan à l'issue des premiers basculements intervenus en 2016.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com